dut être traitée comme le dit le ministre. être n'a-t-il pas voulu dire tout ce que comportent ses paroles. Sa réponse est celle faite ordinairement aux demandes de documents dont la préparation traîne en longueur et est laissée au bon plaisir des copistes et des commis des départements. dis que dans le présent cas, il faudrait apporter plus de célérité que de coutume.

Sir JOHN THOMPSON: Je veux dire exactement ce que j'ai dit, M. l'Orateur, savoir qu'il n'y aura pas de retard inutile dans la préparation et la production de ces documents. Si j'avais voulu dire, comme l'honorable député l'infère de mes paroles, que la chose trainerait en longueur et serait laissée au bon plaisir des copistes et des commis du département, je n'aurais pas dis la vérité en déclarant qu'il n'y aura pas de retard inutile.

M. MULOCK: Alors je comprends.

La motion est adoptée.

LE DROIT SUR LE FIL D'ENGERBAGE.

M. MULOCK: Je demande la permission, M. l'Orateur, de présenter la résolution suivante :

Que le fil d'engerbage soit placé sur la liste des articles admis en franchise.

M. FOSTER: L'honorable député a saisi l'occasion par les cheveux, et présenté sa motion aussi tôt qu'elle pouvait l'être, presque avant que j'eusse l'occasion—quelques heures, avant que j'eusse l'occasion—de faire l'exposé financier, qui contient l'opinion du gouvernement sur ce sujet et sur d'autres. Cependant, comme il a été dit que je serais prêt très prochainement à faire l'exposé financier et à soumettre les résolutions concernant le tarif—demain, par la grâce de l'opposition de Sa Majesté, bien que son consentement ne me soit pas cordialement donné, à en juger par des paroles qui ont été échangées par les deux partis de cette chambre-l'honorable député ferait mieux de différer sa motion jusque-là, et d'attendre que l'opinion mûrie et les recommandations du gouvernement fussent soumises à la Chambre. Si l'honorable député agit ainsi, je crois qu'il fera bien dans les circonstances. Sinon, je suppose qu'il me faudra proposer l'ajournement de ce court mais très intéressant débat.

M. MULOCK: J'ai essayé à plusieurs reprises de présenter cette motion dans le bon temps, mais je n'ai jamais réussi à choisir le moment qui convient absolument au ministre des Finances.

M. FOSTER: Faisant une bévue, comme de coutuine.

M. MULOCK: Je l'ai toujours présentée au temps qui lui convenait l'année précédente; mais sa politique, ses intérêts, ses vues ou sa convenance étaient toujours en retard d'une année sur ses déclarations antérieures. Cependant, comme il avoue maintenant qu'il est sur le pont, si je puis m'exprimer ainsi, je veux bien acquiescer à sa demande. J'infère de ce qu'il a dit que le gouvernement, comme le raton de Davy Crockett, va enfin se rendre, et par conséquent je lui en laisse l'occasion sans l'y forcer.

Sir JOHN THOMPSON: Je propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée, et le débat ajourné.

LIVRES BLEUS ET RAPPORTS DES DEPARTEMENTS.

M. CHARLTON: Je demande:

Un état indiquant, pour chaque année, depuis le 5 mai 1887, les dates auxquelles les comptes publics, les comptes de crédits et les tableaux du commerce et de la navigation du Canada, de chaque exercice précédent, ont été publiés et prêts à être distribués: et quand les dits comptes et tableaux ont été adressés aux sénateurs et aux membres de la Chambre des Communes du Canada dans abouves de canada dans de canada chacune des années susdites.

A propos de cette motion j appelle l'attention du gouvernement sur un ordre de la Chambre adopté le 5 mai 1887, au sujet de cette question. Les livres bleus et divers rapports départementaux avaient souvent été publiés à une date tardive, et plusieurs membres de cette Chambre, moi compris, estimaient qu'il serait désirable que des documents comme les tableaux du commerce et de la navigation, les comptes publics et le rapport de l'Auditeur général fussent distribués aux représentants le plus tôt possible. On avait coutume de nous distribuer ces documents après la réunion des Chambres, de sorte que les représentants n'avaient pas l'avantage de les étudier avec soin avant de venir ici pour remplir leurs devoirs parlementaires. La motion dont je veux parler fut présentée par moi, et se lisait comme suit :

Que la règle actuellement en vigueur exigeant la réten-tion des livres bleus et des rapports administratifs jusqu'à l'assemblée du parlement entraîne la suppression, souvent pendant des périodes de plusieurs mois, d'informations concernant les affaires publiques dont la publication immédiate est requise dans l'intérêt du pays en général; Que les livres bleus et les rapports administratifs pour chaque année fiscale ou civile devraient être publicés à l'avenir aussitôt que possible après leur préparation, et qu'ayeun délai inutile ne devrait être apporté à leur publication;

publication

publication; Que le ministère des Finances fasse insérer dans la Gazette du Canada, à l'expiration de chaque mois, un relevé des revenus et des dépenses du mois, et aussi les recettes et dépenses de la période non expirée de l'exercice financier, faisant la différence entre la dépense imputable sur le compte du capital et celle imputable sur le fonds consolidé, et donnant un relevé de la dette brute et de la dette nette. de la dette nette :

de la dette nette; Que le ministère des Douanes fasse insérer dans la Gazette du Canada, à l'expiration de chaque mois, un relevé des exportations, des importations, de l'immigration et de la navigation, pour chaque mois, et aussi pour la partie non expirée de l'exercice financier; Que le ministère des Chemins de fer fasse insérer dans la Gazette du Canada, chaque semaine, un relevé indiquant les recettes brutes et les recettes nettes de chacun des chemins de fer du gouvernement, pendant la semaine précédente, et aussi pour la partie non expirée de l'exercice financier.

Je crains, M. l'Orateur, que cet ordre de la Chambre n'ait jusqu'à un certain point échappé à

l'attention du gouvernement.

L'ordre que contient cette résolution est très explicite, et son objet, qui fut approuvé dans le temps et que le gouvernement considéra comme très bon, était de communiquer le plus tôt possible, surtout aux membres de la Chambre des Communes, les renseignements contenus dans ces rapports. Or, M. l'Orateur, cette année les tableaux du commerce et de la navigation, qui sont peutêtre les plus importants de tous les rapports publiés par les départements, ont été publiés plus de sept mois après l'expiration de l'exercice. On mit un